

**MÉMOIRE DANS LE CADRE DES
CONSULTATIONS NATIONALES
VERS UNE VISION
RENOUVELÉE, INTÉGRÉE ET
COHÉRENTE EN MATIÈRE DE
SANTÉ MENTALE, ITINÉRANCE
ET DÉPENDANCE**

Ville de Longueuil

Juin 2026

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
Longueuil : Pleinement engagée envers la prévention et la lutte à l'itinérance	4
Portrait de situation sur le territoire de l'agglomération de Longueuil	5
Accès aux services pour les personnes vulnérables	6
Logement, accompagnement et stabilité résidentielle	8
Cohabitation dans l'espace public et campements	9
Sommaire des recommandations	10

INTRODUCTION

Ce mémoire s'inscrit dans le cadre des consultations nationales *Vers une vision renouvelée, intégrée et cohérente en matière de santé mentale, itinérance et dépendance*, menées par le gouvernement du Québec. Il porte principalement sur l'itinérance, un phénomène en forte croissance sur le territoire longueuillois et pour lequel les municipalités doivent prendre en charge des responsabilités grandissantes.

La Ville de Longueuil salue la tenue de cette vaste consultation qui interpelle l'ensemble des parties prenantes. Cette mobilisation collective est indispensable, puisqu'il s'agit d'un phénomène complexe et multifactoriel, étroitement lié à la crise du logement, mais aussi à l'augmentation du coût de la vie, la crise des surdoses et des opioïdes et la hausse des enjeux en santé mentale. Dans ce contexte, c'est toute la société qui doit être sensibilisée, consultée et mise à contribution afin de répondre à cette crise qui affecte un nombre sans cesse croissant de personnes.

Tout en reconnaissant que l'itinérance est un phénomène de société nécessitant une réponse concertée, incluant l'implication accrue des municipalités, il importe de rappeler que l'itinérance est un enjeu de santé publique relevant de la responsabilité du gouvernement du Québec. Celui-ci doit assumer un leadership apparent et structurant, et faire de la prévention et de la lutte à l'itinérance une priorité.

En ce sens, le gouvernement du Québec doit intervenir au-delà des manifestations visibles du phénomène de l'itinérance pour s'attaquer aux causes structurelles qui l'alimentent, notamment la crise du logement, la dépendance et la santé mentale, qui relèvent également de la santé publique. Cela implique une approche centrée sur la stabilité, la dignité et la réinsertion durable des personnes.

Recommandation 1 : Désigner une instance chargée d'assurer la coordination et la mise en œuvre des actions, avec les ressources nécessaires à leur réalisation et le mandat de mobiliser l'ensemble des ministères, des organismes et des municipalités concernés.

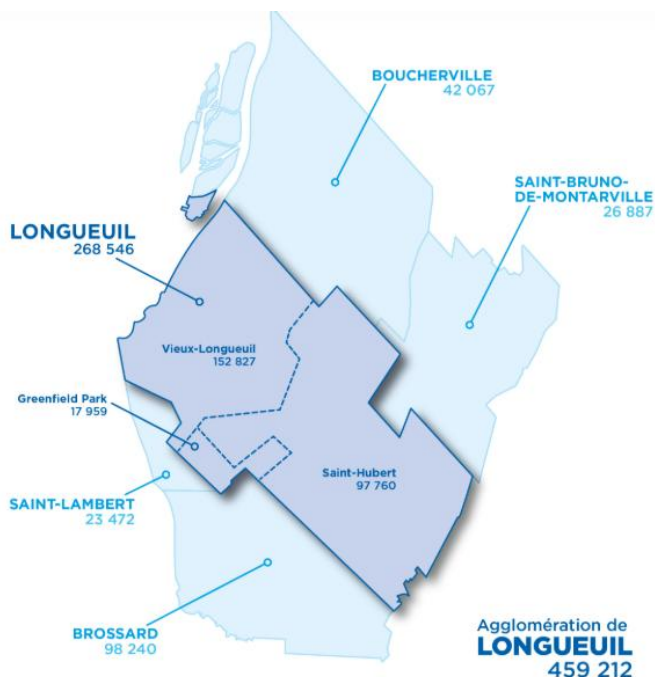
Un mémoire présenté par la Ville de Longueuil dans ses compétences d'agglomération

La Ville de Longueuil est la ville-centre de l'agglomération du même nom. Celle-ci est composée des villes de Boucherville, Brossard, Longueuil, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert.

La Ville de Longueuil agit selon ses compétences d'agglomération concernant le logement social et l'aide destinée spécifiquement aux citoyennes et citoyens en situation d'itinérance, en vertu de l'article 19 (10°) de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001).

Plusieurs directions sont impliquées, de près ou de loin :

- Direction générale ;
- Aménagement et urbanisme ;
- Communications et expérience citoyenne ;
- Culture, sport et développement des communautés ;
- Entretien des infrastructures ;
- Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL) ;
- Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil ;
- Services juridiques.



Longueuil : Pleinement engagée envers la prévention et la lutte à l'itinérance



Depuis la pandémie de COVID-19, l'implication de la Ville de Longueuil en matière d'itinérance s'est fortement accrue. Auparavant reléguée à un rôle de collaborateur, la Ville a dû accroître et carrément transformer son implication en raison des besoins grandissants et persistants. Dans le but de structurer son action, la Ville de Longueuil a adopté diverses politiques et planifications.

Proactive et innovante, la Ville de Longueuil adoptait, dès 2023, une [Stratégie d'habitation](#) incluant l'objectif ambitieux d'atteindre, à terme, un seuil de 20% de logements locatifs à but non lucratif sur son territoire. La stratégie vise aussi à agir sur l'ensemble du continuum du logement afin de s'assurer que chaque personne puisse bénéficier d'un toit sain, sécuritaire et abordable.

L'année suivante, la Ville présentait son [Cadre de référence municipal de lutte à l'itinérance](#). Élaboré en collaboration avec les partenaires du milieu, celui-ci vise à doter la Ville d'une approche proactive, dans les limites des compétences municipales, guidée par les meilleures pratiques, en complémentarité avec ses partenaires communautaires et institutionnels.

Du même souffle, la Ville dévoilait son [Plan d'action municipal de lutte à l'itinérance 2024-2026](#) contenant des interventions à divers niveaux reconnaissant la diversité des parcours de vie et des besoins.

Cet hiver, Longueuil a dévoilé, conjointement avec la Ville de Montréal, son [Protocole partenarial de gestion des campements](#). Celui-ci vise à assurer une gestion des campements, basée sur le respect des droits, de la dignité et de la sécurité de toutes et tous, notamment en établissant des balises claires. Considérant que le phénomène des campements est complexe et que les connaissances s'affinent, le protocole se veut évolutif, notamment grâce au travail d'un comité dédié.

Ces actions structurantes sont à l'origine de plusieurs initiatives porteuses sur le territoire longueuillois et au-delà, dont l'implantation d'une halte-répît et d'un café communautaire durant la période hivernale, une brigade de cohabitation sociale active dans l'espace public et de travailleurs de milieu en bibliothèque. Longueuil est aussi l'instigatrice d'une communauté de pratique municipale en itinérance regroupant plusieurs villes québécoises.

L'implication de la Ville est la résultante d'une volonté politique depuis l'arrivée en poste de l'administration de la mairesse Catherine Fournier, des décideurs administratifs et l'excellente collaboration qui règne avec les intervenants œuvrant sur le terrain. Naturellement, l'équipe de développement social est fortement mobilisée ; trois employés travaillent à temps plein sur le dossier de l'itinérance. De son côté, le SPAL s'est rapidement adapté à l'augmentation des interventions liées à l'itinérance, la santé mentale et la dépendance ainsi qu'aux besoins du milieu. La majorité des directions de la Ville sont amenées à travailler sur le dossier de manière ponctuelle.

Si cela est un témoignage des efforts soutenus du monde municipal envers la qualité de vie de sa population, elle soulève des questions quant à l'engagement des autres ordres de gouvernement face à l'ampleur croissante des besoins.

Rôle de la Ville de Longueuil en matière d'itinérance

Leader	Partenaire	Collabo- ratrice	Ambassa- drice
	Dans le développement de projets dans le continuum d'habitation		
Dans le vivre-ensemble et la cohabitation sociale	Dans la recherche et la mise en œuvre des actions collectives	Dans le développement des connaissances et des pratiques municipales	Dans la promotion d'une ville inclusive qui reconnaît la pluralité des réalités
	Dans la concertation pour agir en complémentarité		

Portrait de situation sur le territoire de l'agglomération de Longueuil



L'itinérance continue de croître dans l'ensemble du Québec et la région de la Montérégie n'est pas épargnée. Selon les résultats préliminaires de l'exercice du dénombrement 2025, qui s'est déroulé au cours de la soirée du 15 avril, on compterait 1 033 personnes en situation d'itinérance en Montérégie. Cela représente une augmentation de 223 personnes, soit 30 %, par rapport à 2022. Après Montréal et Québec, la Montérégie compte la troisième plus grande augmentation en nombre absolu. Rappelons que ces données ne sont que la pointe de l'iceberg, puisque de nombreuses personnes, dont un pourcentage plus élevé de femmes, sont en situation d'itinérance invisible, méconnus du système de santé, des organismes communautaires et des municipalités.

Montée de l'itinérance au féminin

L'itinérance cachée est d'autant plus présente chez les femmes pour qui les risques d'atteinte à leur intégrité physique sont amplement augmentés. Conséquemment, elles multiplient les stratégies visant à ne pas être identifiées comme citoyennes en situation d'itinérance afin de se protéger. Les partenaires de Longueuil constatent qu'elles font de plus en plus souvent partie de la population visible, ce qui étonne grandement.

Dans les derniers mois, l'abandon de deux nouveau-nés par des citoyennes en situation d'itinérance a frappé l'imaginaire de tout le Québec. Cela nous rappelle que, derrière la crise de l'itinérance dont on parle souvent dans les médias, il y a des êtres humains qui ont besoin d'aide de façon immédiate et soutenue, notamment des femmes, dont certaines sont enceintes et confrontées à une vulnérabilité extrême.

Facteurs de vulnérabilité

Le portrait de l'itinérance change constamment. Sur le terrain, le personnel municipal et les partenaires remarquent trois autres facteurs de vulnérabilité, soit l'immigration, le vieillissement et le passage à la

Direction de la protection de la jeunesse (DPJ). La présence de citoyens et citoyennes en situation d'itinérance issues de l'immigration est maintenant une réalité à Longueuil. Ce phénomène doit être considéré sérieusement compte tenu du manque de ressources communautaires pour ces derniers. Cette nouvelle réalité demande un croisement entre les ressources en immigration et celles en itinérance.

En outre, entre 2018 et 2022, le nombre de personnes en situation d'itinérance visible ayant plus de 50 ans a augmenté en Montérégie et tout indique que cette croissance se poursuivra dans les prochaines années. La population en situation d'itinérance vieillissante fait en sorte d'amener des enjeux importants au sein des organismes qui ont peu de ressources pour s'occuper d'une clientèle gériatrique.

Enfin, la corrélation entre la protection de la jeunesse et l'itinérance demeure trop présente malgré les mesures mises en place ces dernières années pour mieux accompagner les jeunes de la DPJ qui atteignent la majorité.

Étalement du phénomène des campements

Longtemps perçus comme une réalité exclusivement montréalaise, les campements se sont implantés depuis quelques années sur le territoire de Longueuil. Leur nombre et leur localisation évoluent fréquemment, et parfois rapidement, en fonction de divers facteurs, notamment l'accessibilité et la nature des services offerts. Selon l'exercice de dénombrement 2025, en Montérégie, la part de l'itinérance extérieure, hors et en campements, est en croissance constante, passant de 12 % en 2018, à 15 % en 2022 et à 18 % en 2025. Cette situation accentue les enjeux de cohabitation sociale avec les populations riveraines et soulève d'importants défis en matière de gestion du territoire.

Tel qu'indiqué par la Direction de la santé publique de la Montérégie dans son mémoire [Itinérance et cohabitation sociale](#), plusieurs facteurs sont défavorables à la diminution de l'itinérance, tels que la crise en habitation, la hausse du coût de la vie, la saturation des ressources en santé mentale et toxicomanie et l'effritement du tissu social. Ce contexte laisse entrevoir que le portrait ne changera pas sans des actions structurantes et concertées pour renverser la tendance.

Accès aux services pour les personnes vulnérables



En matière d'itinérance, de santé mentale et de dépendance, l'offre de service repose sur plusieurs partenaires et l'accessibilité varie selon leurs ressources et les orientations de leurs décideurs. Cette pluralité d'acteurs nécessite une concertation et une collaboration afin d'être complémentaire et d'agir là où les besoins sont les plus criants. Ces facteurs influencent de manière significative l'accès aux services pour les personnes vulnérables, dont les citoyens et citoyennes en situation d'itinérance ou à risque de l'être.

Renforcer l'offre et la cohérence des services de proximité des Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS)

Le découpage administratif des CISSS ne correspond pas toujours à celui des municipalités. Ainsi, le territoire de la Ville de Longueuil est desservi à la fois par le CISSS de la Montérégie-Est et le CISSS de la Montérégie-Centre, une situation qui engendre des inégalités dans l'offre de services ainsi qu'une complexité dans les mécanismes de collaboration, notamment en raison de la multiplication des interlocuteurs pour les équipes municipales.

Concrètement, il n'y a pas d'uniformité entre les deux CISSS, que ce soit en ce qui concerne la taille des équipes, le niveau des services offerts en itinérance ou les approches privilégiées. Le CISSS de la Montérégie-Est dispose d'une équipe de proximité dédiée à la clientèle en situation d'itinérance, qui s'est distinguée en recevant un Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux. Cette équipe se caractérise par une forte présence sur le terrain, des interventions de proximité soutenues et l'existence d'un corridor de services bien établi. À l'inverse, au sein du CISSS de la Montérégie-Centre, la prise en charge des personnes en situation d'itinérance demeure plus difficile, puisque peu de personnel est dédié au dossier.

Cette complexité est accentuée du fait que le territoire est desservi par deux hôpitaux. Par ailleurs, les systèmes de données des deux CISSS ne sont pas

interconnectés, ce qui peut engendrer un chevauchement des services et une prise en charge complexe pour les individus.

De manière générale, nous constatons aussi un manque de services personnalisés et accessibles, notamment en ce qui concerne les interventions hors des murs, pourtant essentielles pour rejoindre les citoyens et citoyennes en situation d'itinérance. En effet, les personnes en situation de vulnérabilité éprouvent fréquemment des difficultés à maintenir une assiduité dans leurs suivis médicaux. Les services doivent donc être en mesure de se déplacer vers elles, à l'image de la psychiatrie de rue.

Même si la prise en charge des citoyens en situation d'itinérance est généralement difficile, des initiatives intéressantes existent au sein des CISSS de la Montérégie. C'est notamment le cas des cliniques de proximité qui ont été mises sur pied en 2025 à la Halte du Coin et à l'Abri de la Rive-Sud où, une fois par semaine, en alternance entre les deux ressources, des services de santé sont offerts à la clientèle. Ce projet démontre que les CISSS peuvent être présents sur le terrain et offrir des services de proximité adaptés et accessibles. Cependant, une telle approche ne peut reposer sur des initiatives ponctuelles ou isolées. Elle doit s'inscrire dans une véritable trajectoire de services, stable, coordonnée et accessible, afin de répondre efficacement aux besoins complexes des personnes.

Le communautaire « à boutte »

Les organismes communautaires offrent des services essentiels à la prévention et à la lutte à l'itinérance, tels que l'hébergement d'urgence, l'aide alimentaire, l'accompagnement individuel, le service de buanderie et de douche, une case postale et plus encore. Ils agissent en complémentarité avec les CISSS et vont souvent bien au-delà de leur mandat avec très peu de ressources pour s'assurer du bien-être de leurs usagers.

Ce printemps, le mouvement national de grève et de revendications du milieu communautaire a mis en lumière le manque de financement des organismes communautaires. Malgré leur rôle central et indispensable au maintien du filet social, leur capacité d'agir est ébranlée par un sous-financement chronique, ce qui fragilise l'accès aux services. Par exemple, la Halte du coin, qui offre de l'hébergement d'urgence et

une continuité de services le jour aux personnes en situation précaire ou d'itinérance, ne dénombre pas moins de 4 220 refus pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2025. La situation n'est pas près de s'améliorer, car l'organisme a dû diminuer de cinq, de 40 à 35, son nombre de places en raison de la diminution de son financement.

Lorsque nous avons sondé les organismes communautaires travaillant en prévention et à la lutte en itinérance sur leurs besoins, la plupart aspirent à un meilleur financement à la mission de base afin de pouvoir concentrer leurs efforts sur le soutien aux personnes ainsi qu'à offrir des conditions de travail décentes pour leur personnel. Certains doivent également réaliser des travaux de mise à niveau ou d'agrandissement de leur bâtiment.

Quasi-absence de services pour les femmes

De plus en plus nombreuses, les femmes en situation d'itinérance font face à une quasi-absence de services leur étant dédiés, en plus d'être confrontées à un risque accru pour leur sécurité et leur intégrité physique. En effet, les services dédiés aux femmes restent limités alors que les besoins connaissent une forte augmentation, soulignant l'urgence de disposer de plus de ressources exclusivement destinées à cette population.

En l'absence de ressources locales, plusieurs femmes sont obligées de se déraciner de leurs milieux pour fréquenter les quelques ressources disponibles dans la région de Montréal, ou de se mettre en situation de vulnérabilité encore plus grande en fréquentant des ressources mixtes. La Maison Halo, qui compte seulement 4 lits d'urgence, est le seul organisme à offrir de l'hébergement d'urgence non mixte pour les femmes dans toute la Montérégie, qui compte 1,5 million d'habitants et constitue la deuxième région la plus peuplée au Québec.

Dans son mémoire prébudgétaire 2026, la Ville de Longueuil demandait que la prochaine mouture du Plan d'action interministériel en itinérance soit financée de manière prévisible et suffisante, en incluant la réalité des femmes.

Recommandation 2 : Financer le projet de 26 logements sociaux pour personnes réfugiées et demandeurs d'asile porté par la Maison internationale de la Rive-Sud.

Recommandation 3 : Bonifier significativement les services de santé et les services sociaux, notamment en santé mentale, et assurer une offre de service suffisante sur le territoire, en consolidant et bonifiant les interventions hors des refuges.

Recommandation 4 : Investir dès maintenant dans des ressources ciblées pour les femmes en situation d'itinérance ou à risque de l'être.

Recommandation 5 : Offrir un financement suffisant, prévisible et pérenne de la mission de base des organismes œuvrant, directement ou indirectement, à la lutte et la prévention de l'itinérance.

Itinérance des femmes en Montérégie – Un portrait régional pour mieux répondre aux besoins

Menée par Catherine Flynn, professeure en travail social au Département des sciences humaines et sociales de l'UQAC, cette recherche partenariale a pour objectifs d'obtenir des données sur le phénomène de l'itinérance en Montérégie, de mieux comprendre les parcours et les besoins des femmes rencontrées et d'émettre des recommandations afin d'améliorer leur situation. Cette étude, rendue possible par un financement accordé dans le cadre de l'Entente sectorielle pour la structuration montréalaise du développement social 2023-2027, est réalisée en partenariat avec la Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie (TCGFM) et la Table Itinérance Rive-Sud (TIRS). La Ville de Longueuil contribue également à son financement.

Logement, accompagnement et stabilité résidentielle

L'accès à un logement abordable, salubre et sécuritaire est un droit fondamental ainsi que le plus grand déterminant de la santé des individus. Si l'itinérance est la résultante d'une multitude de facteurs, le logement n'en demeure pas moins un facteur déterminant.

L'habitation est d'ailleurs une priorité depuis plusieurs années pour la Ville de Longueuil. En adoptant sa Stratégie d'habitation, la Ville s'est dotée de l'objectif d'accueillir 20 % de logements à but non lucratif. Cet objectif ambitieux vise à offrir un logement abordable au premier quintile de la population, soit la part de ménages locataires qui ne peuvent se trouver un logement acceptable sur le marché privé, selon le recensement canadien. Longueuil vise à agir, au maximum de ses capacités et dans le respect de ses compétences, sur l'ensemble du continuum du logement, du refuge d'urgence au logement communautaire, et ne se limite pas à la construction de nouvelles unités. Elle inclut aussi l'acquisition, la rénovation et le maintien de logements abordables.

En revanche, l'habitation relève des trois ordres de gouvernement. La réalisation de projets de logements sociaux dépend des contributions financières des gouvernements du Québec et du Canada, souvent soumises à des programmes complexes, sous-financés et imprévisibles.

Le soutien communautaire : pilier de la stabilité résidentielle

Dans le cas des citoyens et citoyennes en situation d'itinérance ou à risque de l'être, le logement à lui seul est insuffisant ; il faut aussi accompagner l'individu. Le parcours de ces personnes est souvent complexe et marqué par diverses vulnérabilités, telles que la dépendance, des problèmes de santé mentale ou physique ainsi que l'isolement social. Comme le souligne le bulletin Zoom société *Le logement social et abordable au Québec* de l'Institut de la statistique du Québec, « en 2021, 18 % des ménages dont la personne de référence a déjà vécu une situation d'itinérance visible vivaient dans un logement social et abordable

(LSA), comparativement à 3,3 % des autres ménages. Les ménages dont la personne de référence a déjà vécu une situation d'itinérance cachée sont aussi proportionnellement plus nombreux à vivre dans un LSA que les autres ménages (8 % c. 3,1 %) ». Dans ce contexte, le logement doit être envisagé comme un moyen de réaffiliation sociale et non comme une finalité en soi.

Dans cette perspective, afin de réellement soutenir les personnes vulnérables et que les investissements en logements sociaux soient efficaces, il nous semble impératif qu'ils s'accompagnent systématiquement d'un financement d'intervenants et d'intervenantes sociocommunautaires.

Selon le Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social et communautaire du gouvernement du Québec, « le soutien communautaire recouvre un ensemble d'actions qui peuvent aller de l'accueil à la référence, en passant par l'accompagnement auprès de services publics, la gestion des conflits entre locataires, l'intervention en situation de crise, la gestion du bail, du soutien ponctuel, le soutien au comité de locataires et aux autres comités et l'organisation d'activités communautaires. En fait, la notion de soutien communautaire désigne « [...] ce qui relève de l'accompagnement social des individus et/ou des groupes ».

Recommandation 6 : Augmenter substantiellement le nombre d'unités de logement à but non lucratif, tout en préservant une proportion significative dédiée aux logements sociaux destinés aux ménages les plus vulnérables.

Recommandation 7 : Rétablir le programme Rénovation Québec et hausser significativement le financement de programmes soutenant la rénovation et le maintien des populations vulnérables dans des milieux de vie sains et sécuritaires, tels que le Programme d'adaptation de domicile (PAD).

Recommandation 8 : Assurer un financement automatique et suffisant à l'intervention communautaire et psychosociale dans les projets de logements sociaux destinés aux personnes à risque ou en sortie d'itinérance.

Cohabitation dans l'espace public et campements



Au cours des dernières années, le territoire longueuillois a connu une forte croissance des citoyens et citoyennes en situation d'itinérance visible, l'apparition de campements, notamment près des écoles et des quartiers résidentiels, ainsi qu'une augmentation des personnes vivant avec des enjeux de santé mentale et de consommation dans l'espace public. Ce contexte engendre un sentiment d'insécurité dans la population, tel qu'en témoignent les appels au 911, les interventions auprès des élus et élues et du personnel municipal et les articles dans les médias.

Ces enjeux de cohabitation sont d'ailleurs fort complexes à gérer. D'une part, les citoyens et les citoyennes en situation d'itinérance nécessitent et méritent le déploiement de services d'accompagnement par divers acteurs, dont municipaux. D'autre part, la population domiciliée fait souvent preuve d'empathie, mais exprime également des craintes et des frustrations qui doivent être accueillies et prises en considération dans les interventions de la Ville.

La gestion de cette cohabitation occupe une place qui ne cesse de croître dans le quotidien des équipes municipales. L'action municipale se heurte toutefois à l'incompréhension et à la stigmatisation des citoyennes et citoyens en situation d'itinérance. On observe même une montée des tensions sociales qui se traduit parfois par une intolérance envers les citoyens et les citoyennes en situation d'itinérance ainsi qu'envers la présence de ressources dédiés à cette clientèle.

Évolution des pratiques policières

Le SPAL est fortement sollicité et mobilisé. À titre d'exemple, toutes les catégories d'appels au 911 impliquant un citoyen en situation d'itinérance ont augmenté entre 2023 et 2025. Un total de 4 831 appels à la centrale 911 visant un citoyen en situation d'itinérance ont été comptabilisés. La Ville a aussi mis en place les policiers RÉSO. En synergie avec les organismes locaux et en développant des liens de confiance avec la population, ces policiers interagissent

notamment auprès de clientèles vulnérables, telles que des personnes aux prises avec un enjeu de dépendance, en situation d'itinérance, des personnes âgées, des victimes de violence conjugale, d'agressions sexuelles ou de maltraitance.

Ces interventions témoignent de la grande transformation des services de police municipaux. Si le SPAL a développé une formation pour répondre à ses propres besoins, le Québec gagnerait à mieux former et outiller l'ensemble de ses policiers et policières au travail multidisciplinaire ainsi qu'aux compétences spécifiques requises lors d'interventions impliquant la santé mentale, l'itinérance et la dépendance.

Par ailleurs, on observe actuellement une absence quasi systématique de recours à la judiciarisation pour les citoyens et les citoyennes en situation d'itinérance. Cette évolution répond à une revendication de longue date de plusieurs organismes communautaires et experts du milieu, qui y voient une avancée significative. Toutefois, il importe de reconnaître que, dans certaines situations, le recours à des mécanismes judiciaires est pertinent.

Recommandation 9 : Déployer une campagne nationale de sensibilisation visant à améliorer la compréhension du phénomène de l'itinérance.

Recommandation 10 : Mettre en place un financement permanent et prévisible pour soutenir le soutien psychosocial et les dépenses en immobilisations nécessaires pour répondre aux enjeux des campements et de l'itinérance hors refuge.

Recommandation 11 : Accroître le soutien financier aux formations et aux programmes multidisciplinaires de type RÉSO afin de favoriser l'adaptation des pratiques policières face aux enjeux sociaux croissants, en complémentarité avec les services psychosociaux.

Recommandation 12 : Mettre en place un continuum d'intervention avec le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) pour appuyer les policiers dans le dépôt d'accusations lors de dossiers complexes impliquant la santé mentale, l'itinérance et la dépendance, tout en renforçant l'accès aux programmes de justice alternative.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1 : Désigner une instance chargée d'assurer la coordination et la mise en œuvre des actions, avec les ressources nécessaires à leur réalisation et le mandat de mobiliser l'ensemble des ministères, des organismes et des municipalités concernés.

Recommandation 2 : Financer le projet de 26 logements sociaux pour personnes réfugiées et demandeurs d'asile porté par la Maison internationale de la Rive-Sud.

Recommandation 3 : Bonifier significativement les services de santé et les services sociaux, notamment en santé mentale, et assurer une offre de service suffisante sur le territoire, en consolidant et bonifiant les interventions hors des refuges.

Recommandation 4 : Investir dès maintenant dans des ressources ciblées pour les femmes en situation d'itinérance ou à risque de l'être.

Recommandation 5 : Offrir un financement suffisant, prévisible et pérenne de la mission de base des organismes œuvrant, directement ou indirectement, à la lutte et la prévention de l'itinérance.

Recommandation 6 : Augmenter substantiellement le nombre d'unités de logement à but non lucratif, tout en préservant une proportion significative dédiée aux logements sociaux destinés aux ménages les plus vulnérables.

Recommandation 7 : Rétablir le programme Rénovation Québec et hausser significativement le financement de programmes soutenant la rénovation et le maintien des populations vulnérables dans des milieux de vie sains et sécuritaires, tels que le programme d'adaptation de domicile (PAD).

Recommandation 8 : Assurer un financement automatique et suffisant à l'intervention communautaire et psychosociale dans les projets de logements sociaux destinés aux personnes à risque ou en sortie d'itinérance.

Recommandation 9 : Déployer une campagne nationale de sensibilisation visant à améliorer la compréhension du phénomène de l'itinérance.

Recommandation 10 : Mettre en place un financement permanent et prévisible pour soutenir le soutien psychosocial et les dépenses en immobilisations nécessaires pour répondre aux enjeux des campements et de l'itinérance hors refuge.

Recommandation 11 : Accroître le soutien financier aux formations et aux programmes multidisciplinaires de type RÉSO afin de favoriser l'adaptation des pratiques policières face aux enjeux sociaux croissants, en complémentarité avec les services psychosociaux.

Recommandation 12 : Mettre en place un continuum d'intervention avec le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) pour appuyer les policiers dans le dépôt d'accusations lors de dossiers complexes impliquant la santé mentale, l'itinérance et la dépendance, tout en renforçant l'accès aux programmes de justice alternative.